

## Licenciement et congés payés

Par jolireve, le 09/08/2016 à 16:38

bonjour,

je suis en cours de licenciement pour inaptitude et il me reste 76 jours de congés payés non pris , et je voulais savoir si ces congés seront payés sur des salaires bruts ou net lors du licenciement sur le solde de tout compte ?

Merci.

Par **P.M.**, le **09/08/2016** à **16:42** 

Bonjour,

L'indemnité de congés payées sera calculée en brut mais en sera déduite les cotisations sociales...

Par jolireve, le 09/08/2016 à 16:45

merci pour votre réponse . cordialement.